|  |  |
| --- | --- |
| **Seconde consultation virtuelle des Conseillers  débutant le 16 novembre 2020** |  |
|  |  |
|  | **Document VC-2/7-F**  **2 novembre 2020**  **Original: anglais** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom(s) de l'État Membre/des États Membres présentant la contribution:** | **Canada** |
|  |  |
| **Titre du document:** | **Réunion virtuelle et réunion physique de l'AMNT** |
|  |  |
| **Référence au projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle:** | **Documents** [**C20/24R1**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0024/en)**,** [**C20/72**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0072/en)**,** [**C20/37R1**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en) |
|  |  |

|  |
| --- |
| 1 Rappel Compte tenu des conditions liées à la pandémie, qui mettent un frein à l'organisation d'une réunion physique de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) en 2020, les participants à la première consultation virtuelle des Conseillers, organisée en juin 2020, sont convenus de modifier la Décision 608 afin de changer les dates de l'AMNT, prévue du 16 au 27 novembre 2020, pour qu'elle se tienne du 23 février au 5 mars 2021.  Alors que la pandémie de COVID continue de se propager et de perturber les déplacements, le Conseil devrait parvenir à la conclusion qu'il n'est pas possible d'organiser une réunion physique de l'AMNT au premier trimestre de 2021. À ce stade, il convient d'examiner d'autres solutions afin de permettre à l'UIT-T de poursuivre ses travaux de manière à ne pas imposer aux États Membres un nombre excessif de réunions dans un intervalle de temps réduit. 2 Discussion Le Canada remercie le Gouvernement de l'Inde d'avoir proposé généreusement d'accueillir l'AMNT et est aussi reconnaissant de la souplesse dont il fait preuve concernant les dates de l'AMNT.  Le Canada prend également note d'une proposition visant à accueillir une réunion physique de l'AMNT au premier trimestre de 2022, pour autant que les inquiétudes en matière de santé publique se soient estompées et que des conditions de voyage normales aient été rétablies.  Le Canada est favorable à la tenue d'une réunion physique de l'AMNT au premier trimestre de 2022, mais propose également d'organiser au premier trimestre de 2021 une réunion virtuelle de l'AMNT, avec un ordre du jour limité. Cette réunion virtuelle de l'AMNT aurait pour objet de procéder à la nomination des Présidents et des Vice-Présidents du GCNT et des commissions d'études et, dans le même temps, d'examiner et d'approuver toute autre question susceptible de faciliter les travaux et les décisions de l'Union à une réunion physique de l'AMNT en 2022.  S'agissant de la nomination des Présidents et des Vice-Présidents, reporter la prise de décisions à une réunion physique de l'AMNT en 2022 pourrait avoir des conséquences significatives pour les Présidents et Vice-Présidents actuellement en fonction, ainsi que pour leurs successeurs. Les premiers se verraient imposer un mandat indûment prolongé, tandis que les seconds seraient privés d'un mandat complet de quatre ans.  Bien que la majorité des travaux préparatoires en vue d'une réunion physique de l'AMNT au premier trimestre de 2022 seraient achevés en 2021, nous devrions être conscients du fait que la convocation d'une réunion physique de l'AMNT en 2022 accentuerait la pression qui pèse sur l'Union et sur ses États Membres, dans la mesure où les manifestations prévues au cours de la période de 12 mois débutant en novembre 2021 seraient les suivantes:  • CMDT (Addis-Abeba)  • AMNT (Hyderabad)  • Session du Conseil (Genève)  • FMPT (Genève)  • PP (Bucarest)  • Réunions des Groupes de travail et des Groupes d'experts du Conseil  • Réunions des Groupes consultatifs et des Commissions d'études des trois Secteurs  Lorsqu'il examinera si, et quand, l'AMNT devrait se tenir aussi bien de manière virtuelle qu'en présentiel, le Conseil devrait revoir, étudier et modifier le calendrier actuel des conférences, assemblées et réunions de l'Union pour 2020-2023, afin de réduire le nombre de réunions au cours de la période 2021-2022 en organisant uniquement les réunions strictement essentielles. 3 Marche à suivre proposée Il est proposé que le Conseil décide d'organiser au premier trimestre de 2021 une réunion virtuelle de l'AMNT avec un ordre du jour limité, en vue de nommer les Présidents et Vice-Présidents du GCNT et des commissions d'études, et d'examiner et d'approuver toute autre question susceptible de faciliter les travaux et les décisions de l'Union à une réunion physique de l'AMNT en 2022.  Il est proposé que le Conseil revoie le calendrier des réunions pour la période 2021-2022 et reporte les réunions qui ne sont pas indispensables aux activités quotidiennes de l'Union. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_